

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 14 avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 9
 - Votants : 9 - Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le trente-et-un mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Lydie CAUMES, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, Corentin COURTIER.

Absent(s) excusé(s) : Laura MORLET, Cynthia LANTZ.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Jean-Luc DECHAMP.

Objet de la délibération : Approbation du Budget Primitif 2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune de Ocquerre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Ocquerre pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 763 284.18 Euros

En dépenses à la somme de : 763 284.18 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	246 420.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	134 000.00
014	Atténuations de produits	65 221.00
65	Autres charges de gestion courante	85 410.00
66	Charges financières	51 943.65
67	Charges spécifiques	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	41 679.30
042	Opérations ordre transf. entre section	3 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		628 673.95

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	2 050.00
73	Impôts et taxes	110 086.00
731	Fiscalité locale	66 705.00
74	Dotations et participations	86 665.60
75	Autres produits de gestion courante	31 343.00
042	Opérations ordre transf. entre section	3000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	328 824.35
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		628 673.95

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de réception de l'AR: 20/04/2026

077-217703438-DE_2026_030-DE

A G E D I

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES (y compris RAR)

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0.00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	3 000.00
21	Immobilisations corporelles	62 262.49
23	Immobilisations en cours	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700.00
040	Opérations ordre transf. entre section	3 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	54 647.74
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		134 610.23

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	14 987.10
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 866.09
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	72 077.74
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	41 679.30
040	Opérations ordre transf. entre section	3000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		134 610.23

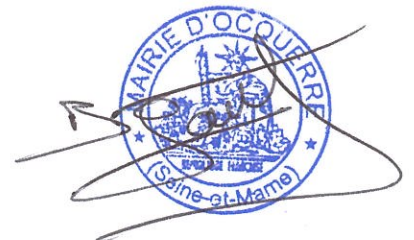
ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, Le 17 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DECHAMP

Le Maire,
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de réception de l'AR: 20/04/2026

077-217703438-DE 2026-030-DE

La présente délibération est susceptible d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

AG E D I

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

077-217703438-DE_2026_030-DE

A G E D I